

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Une mise en garde très suivie

La conférence organisée à Gap ce vendredi au pôle universitaire sur le thème "wifi, téléphonie mobile, antennes relais : enjeux, risques et alternatives" a connu un vif succès. Proposée par les collectifs (04 et 05) "pour un environnement électromagnétique compatible avec la santé" et l'association de défense de l'environnement de La Roche-des-Arnauds (Ader), en présence de Michèle Rivasi, co-fondatrice du Centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem), cette manifestation a d'abord permis une rencontre entre des experts et scientifiques indépendants et une trentaine d'élus et de médecins.



En soirée, un public très nombreux a afflué, beaucoup devant même rester debout.

Parmi les intervenants, Catherine Gouhier, responsable du laboratoire de mesures du Criirem, Marc Cendrier, de l'association nationale "Robin des Toits", Pierre Souvet, cardiologue et président de l'Association santé environnement Provence, et Alain Paulien, technicien en télécommunications. Au coeur de leurs préoccupations : les risques liés aux ondes émises par le "wifi", "wimax", les antennes relais ou téléphones sans fil. **Des ondes, a-t-il été expliqué, qui « appartiennent à la famille des hyperfréquences et sont mises en action par une technologie pulsée de façon discontinue désorganisant la cellule vivante : elles sont particulièrement nocives, comme le prouve notamment le rapport international "Bioinitiative", regroupant près de 1 500 travaux publiés ». Selon de « nombreuses études scientifiques, les ondes ne devraient pas excéder 0,6 V/m, alors que la loi française les a fixées à 41».**

Des normes moins strictes en France

Mis en doute également, le degré d'indépendance d'organismes qui mènent les études et fixent les normes. Des normes beaucoup moins strictes en France qu'ailleurs en Europe. Et un intervenant d'en appeler aux faits : la cour d'appel de Versailles a condamné Bouygues-Télécom à démonter les antennes dans la commune de Tassin-la-Demi-Lune (69), cet opérateur n'étant pas en mesure de démontrer l'innocuité de ses installations. « De même, le rapport officiel de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement, sur l'innocuité des ondes type téléphonie mobile a été discrédité par les rapports de deux inspections ministérielles ».

Au terme des débats, les organisateurs de la manifestation se sont réjouis de la participation importante qui « montre la pertinence de leur action » : « Nous devons exiger l'arrêt des technologies "wifi" et "wimax", le démontage de ce qui est déjà construit et un remplacement par les technologies filaires ou satellitaires pour les endroits isolés. » Parmi eux, le collectif de La Freissinouse-Pelleautier en a profité pour redire son opposition à l'édification du pylône Orange, dont les travaux ont débuté malgré l'introduction d'un référé en cours d'examen devant le tribunal administratif de Marseille.

Essayer de rendre au mieux la téléphonie mobile compatible avec la santé humaine

[c'est faire adopter le standard BioInitiative 0,6 V/m.](#)

Signer la pétition pour soutenir les résolutions du consortium scientifique BioInitiative sensibilise les Autorités et permettra à plus ou moins long terme de faire baisser votre exposition aux rayonnements électromagnétiques.

Avec cette action, vous protégerez aussi vos enfants et votre entourage.

